

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juin 2017 à 18 heures

L'an deux mille dix-sept, le six juin, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Date de convocation du conseil municipal : 23/05/2017

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mme Françoise BASSET, Mr Jean-Louis BIETRIX,
Mr Gilbert CORNIER, Mme Monique GARCIN, Mr Éric JULIEN,
Mr Alain LIARDET, Mr Pierre SERVANTON.

Pouvoirs : Mr Philippe PLOGE à Mr Bernard BARTOLINI.
Mr Jean-Paul BLANC à Mme Françoise BASSET.

Absent : Mr Sébastien GIROUX.

Secrétaire de séance : Mr Gilbert CORNIER.

◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆

1 - Décision modificative n°1 au budget général

Le Maire expose au conseil que les crédits ouverts aux articles du budget de l'exercice 2017 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement :		Resettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues		- 4 085,00
64731	Allocations chômage versées directement		3 560,00
65548	Autres contributions		25,00
66111	Régularisation SMAB 2012-2014		500,00
Total :		0,00	0,00

Investissement :		Recettes	Dépenses
020	Dépenses imprévues		- 3 836,00
21757	Jeu de balais, tondeuse		1 700,00
2188-169	Opérations non affectées		500,00
168758	SMAB 2012-2014		1 636,00
Total :		0,00	0,00

Total :	0,00	0,00
---------	------	------

Le conseil valide.

2 - Décision modificative n°1 Budget eau et assainissement

Le Maire expose au conseil que les crédits ouverts aux articles du budget de l'exercice 2017 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement :		Recettes	Dépenses
2020	Dépenses imprévues		9,00
28158 (040)	Amortissements matériel outillage	9,00	9,00
Total :		9,00	9,00

Le conseil valide

3 – Demande d'acquisition parcelle C3 à Prads

Le conseil municipal souhaite acquérir la parcelle C3 à Prads en contiguë de la parcelle communale pour créer un espace de jeux, une proposition de prix est fixé à 10€ le m², soit 9 600€. Affaire à suivre.

4 – Bail avec la GERMANWINGS

Le bail emphytéotique avec la GERMANWINGS est en projet, il concerne une superficie de 24ha 33a 44ca, le projet du bail doit nous être présenté par Maître NICOLLE, Notaire à Digne.

5 – Acquisition de terrains

La commune souhaite acquérir les parcelles B 269 et 270 au hameau de La Favière, propriété de la famille BONENSERA-GUIGUES, la parcelle B 270 sera divisée en deux parties inégales. Mr GUIRAUD, nouveau propriétaire de l'ex-école de La Favière se porte acquéreur de la partie en contiguë du cimetière. La SCP CARLAVAN, géomètre-expert, procèdera aux relevés le jeudi 29 juin.

6 – Arrêté d'ouverture de droits allocations, vers le retour à l'emploi de Mr Olivier GARCIN, arrêté n°27/2017 du 10 mai 2017 et arrêté n°33/2017 du 13 juin 2017

Après le refus de titularisation de l'agent, Mr GARCIN Olivier ouvre droit à une allocation de retour à l'emploi de 14 745,05€ soit (453jx32,55) pour la période du 16/02/2016 au 30/04/2017 et 813,75€ du 01/05/2017 au 25/05/2017, soit (25jx32,55), pour un total de 15 558,80€ qui représente la totalité de ses indemnités, versées par la commune à Mr GARCIN, en tant que dernier employeur.